



**DELIBERATION n° 2024-10-CS-02**

Fonds Européens

Animation du Projet Alimentaire Territorial -  
Année 2023

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord

Séance du 7 octobre 2024

Date de la convocation : 9 septembre 2024

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord s'est réuni le 7 octobre 2024 à 18 heures, salle des fêtes – Commune de Saint Médard de Mussidan, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LEGAY, Président du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord.

Etaients présents :

Nom du Délégué		Nom du Délégué		Nom du Délégué	
1	AYMARD Robert	11	ELIZABETH Georges	20	MAZIERE Dominique
2	BASTIER Dominique	12	ESCAT Liliane	21	MOTARD Gilles
3	BENOIST Daniel	13	FOUCHIER Nils	22	NOYER Jean-Luc
4	BIDAUD Yannick	14	GASCHARD Dominique	23	OLLIVIER Alain
5	CHAUSSADE Jean-Claude	15	JAUBERTIE Pierre	24	PARVAUD Jean
6	COUSTILLAS Samuel	16	LECONTE Dominique	25	RANOUX Jacques
7	COUZON Ghislaine	17	LEGAY Emmanuel	26	SUDREAU Jean-Louis
8	CROUZILLE Pierre-André	18	LOTTERIE Jean-Paul	27	VEYSSIERE Marie-Rose
9	DENIS Claude	19	MAGNE Jean-Michel	28	VILLESUZANNE Daniel
10	DURANT Serge				

51 Membres en exercices

28 Membres présents

23 Membres absents

**Objet : Fonds Européens – Animation du Projet Alimentaire Territorial - Année 2023**

**AR Prefecture**

024-200060697-20241007-2024\_10\_CS\_02-DE  
Reçu le 10/10/2024

La demande de subvention européenne pour l'animation du Projet Alimentaire Territorial (PAT) – Année 2023, se présente ainsi :

Dépenses supportées par le bénéficiaire		Recettes		
Nature	Montant en €	Origine	Taux	Montant en €
Frais salariaux – Chargée de mission	36 106.94	Europe – FEADER LEADER	50	18 053.47
		Région Nouvelle-Aquitaine sur salaire Chargée mission 1 ETP	50	18 053.47
<b>Total dépenses</b>	<b>36 106.94</b>	<b>Total recettes</b>	<b>100 %</b>	<b>36 106.94</b>

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'approuver** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à solliciter l'octroi en 2024 de subventions du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 18 053.47 € et de FEADER-LEADER à hauteur de 18 053.47 €,
- **De s'engager** à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités, avec son autofinancement, pour atteindre le taux maximal d'aide public,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à cette demande.

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Périgueux,  
Le 8 octobre 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du Syndicat Mixte  
Emmanuel LEGAY



Le Secrétaire de séance  
Nils FOUCHIER



AR Prefecture

024-200060697-20241007-2024\_10\_CS\_02-DE  
Reçu le 10/10/2024